



RAPPORT DU GERANT

Transformation de la société SIFOM en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.)

À l'attention des associés,

En ma qualité de gérante de la société SIFOM, immatriculée au RCS de Pointe à Pitre sous le numéro 488.731.787, dont le siège social est situé 32, Résidence Village Viva – Bas du Fort 97190 LE GOSIER, je vous présente le présent rapport en vue de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.).

1. Objet de la transformation

La transformation proposée n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. Elle a pour finalité de doter la société d'un cadre juridique plus souple et plus adapté à ses projets de développement.

2. Motivations de la transformation

Cette évolution est motivée par plusieurs objectifs :

- Renforcer la flexibilité de la gouvernance et de l'organisation statutaire ;
- Augmenter les capacités d'entrée au capital pour de nouveaux investisseurs ;
- Faciliter l'extension ou la transmission de la société ;
- Adapter la structure à une croissance future.

3. Conséquences de la transformation

La transformation n'aura aucun effet :

- Sur la dénomination sociale, l'objet, le siège ou la durée de la société ;
- Sur les engagements passés pris par la société, qui demeurent pleinement valables ;
- Sur la continuité juridique, patrimoniale, fiscale et comptable.

En conséquence :

- L'identité de la société reste inchangée ;
- Deux embauches sont envisagées du fait de la transformation ;
- La comptabilité sera maintenue dans sa continuité.

4. Commissaire à la transformation

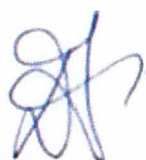
Conformément aux dispositions des articles L. 224-3 et suivants du Code de commerce, la société GROUPE EUROP'CONSULT, Commissaire aux Comptes, a été désignée en qualité de commissaire à la transformation. Son rapport certifiant que les capitaux propres ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social est annexé au présent document.

5. Projet de statuts

Les nouveaux statuts de la société sous forme de SAS sont joints au présent rapport. Ils précisent notamment :

- La désignation du Président ;
- Les modalités de convocation et de tenue des assemblées ;
- Les règles de fonctionnement et de répartition du capital.

Je vous invite à prendre connaissance du projet de statuts et à l'approuver lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.



Diana JOHNS
Gérante

le 09 juin 2025